

dans le domaine des transports. C'est sûrement la raison pour laquelle nous avons ce renvoi du Parlement. S'il existe de graves lacunes quant aux transports dans les provinces atlantiques, elles atteignent des proportions critiques à Terre-Neuve.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce prétend que le gouvernement de Terre-Neuve accorde la priorité aux routes. Eh bien, nous avons besoin, et tant que nous n'en aurons pas, nous devrions conserver notre chemin de fer. Voilà la substance de ma thèse. Le gouvernement et la population de Terre-Neuve n'ont pas les moyens voulus de construire les routes qu'il leur faut pour établir un réseau général de transport qui desservirait toute la province.

Je recommande aux députés de faire comme les membres du comité des transports et d'aller à Terre-Neuve constater ces lacunes. De l'Est à l'Ouest, nous n'avons qu'un chemin de fer à voie étroite, parallèle à une route transcanadienne peu large, qui ne satisfait pas aux normes des grandes routes nationales, car nous n'avions pas les moyens. Cette grande route est l'une des plus dangereuses au Canada. Hier encore, six personnes de ma circonscription sont mortes dans une collision frontale sur cette route. Un autobus du N.-C. pourrait bien avoir un accident sur une de ces routes que les députés semblent trouver tellement sûres.

Le gouvernement de Terre-Neuve est un gouvernement sensé, même s'il est libéral. Les députés provinciaux sont des gens sensés. Nous voulons uniquement conserver le service de transport ferroviaire à Terre-Neuve pendant au moins deux ans. Après, la Commission canadienne des transports pourrait rouvrir l'enquête et examiner la situation. Il sera alors manifeste, à moins d'un miracle—à moins que nous n'obtenions d'ici deux ans les 500 millions de dollars qu'il nous faudrait pour construire un réseau routier—que la situation est sombre. On verra que les autobus ne peuvent assurer le service nécessaire, et aussi qu'il faudra non seulement maintenir le service des autobus, mais encore assurer le service des voyageurs par chemin de fer jusqu'à ce que la province, avec l'aide de l'oncle riche d'Ottawa, suivant l'expression du premier ministre de Terre-Neuve, ait les moyens de se tirer du marasme des transports et de se pourvoir d'un réseau semblable à celui que les habitants du reste du Canada prennent comme chose due. C'est alors seulement qu'on verra la situation telle qu'elle est.

[M. McGrath.]

Si ce rapport est renvoyé au comité, où peut-être on le forcera de rester en plan, et si la Chambre accepte l'amendement du député de Notre-Dame-de-Grâce, il sera très difficile, sinon impossible, au comité d'examiner cette question durant la préparation de son rapport final. Si cet amendement est adopté et si le rapport retourne au comité, ce sera un triste jour pour le Parlement de même que pour les gens de Terre-Neuve.

• (5.30 p.m.)

M. Allmand: Puis-je poser une question au député? Il a dit qu'il répondrait à ma question lorsqu'il aurait terminé ses remarques. Le député a fait allusion aux conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada et il a laissé entendre qu'elles renfermaient des dispositions visant à empêcher le Parlement du Canada et la Commission canadienne des transports de supprimer le service-voyageurs par train à Terre-Neuve. Il a laissé entendre qu'on peut invoquer un argument légal contre l'initiative prise par la Commission canadienne des transports. S'il en est ainsi, pourquoi n'a-t-on pas interjeté appel auprès de la Cour suprême du Canada?

M. McGrath: C'est une question fort intéressante, monsieur l'Orateur, qui ouvre un sujet fort intéressant. Si les députés veulent se contenir pendant un instant, je vais répondre à cette question. Le député de Notre-Dame-de-Grâce, et le député de LaSalle savent, aussi bien que moi, que nous avons vainement tenté à maintes reprises de convoquer le vice-président de la Commission des transports, qui est censé être érudit en droit, de se présenter devant le comité et d'expliquer ce point de droit. Notre requête a été catégoriquement et brutalement refusée par le président de la Commission des transports. Je soupçonne que c'est la main machiavélique du tout-puissant Pickersgill qui dirige l'affaire.

MOTION D'AJOURNEMENT

SUJET DES QUESTIONS À DÉBATTRE

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Portneuf (M. Godin)—Air Canada; le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—L'impôt sur le revenu, le député de Frontenac-Lennox et Addington (M. Alkenbrack)—Édifices publics.